



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S
74170 - HAUTE-SAVOIE
N°19-2025

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT GRATUITE D'ACCES AUX GREETERS
POUR LES VISTES LIBRES A LA CURE, A LA MAISON FORTE DE HAUTETOUR
ET AU MUSEE DE ST NICOLAS

Le Maire de la Commune de Saint-Gervais-les-Bains,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020/075 du 24 mai 2020 relative à la délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

VU l'arrêté n° 51/2024 du 18 décembre 2024 portant modification des tarifs municipaux culture et patrimoine ;

ARRETE



Article 1 :

L'article 1 de l'arrêté n°51/2024 du 18 décembre 2024 est complété comme suit :
Une nouvelle catégorie de visiteurs est ajoutée aux bénéficiaires de la gratuité d'accès pour les visites libres de La Cure, La Maison forte de Hautetour et le Musée d'art Sacré : Les Greeters.

Article 2 :

Monsieur le Maire de Saint Gervais les Bains et Madame La Comptable Publique sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains, le 27 mars 2025


Le Maire,

Jean Marc PEILLEX

Mis en ligne le 28-03-2025
Télétransmis le 28-03-2025